

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517700

Fax : 517844

CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE

Deuxième session ordinaire

10 - 12 juillet 2003

Maputo (MOZAMBIQUE)

Assembly/AU/Decl. 4 - 11 (II)

DECLARATIONS

TABLE DES MATIERES

DECLARATIONS	TITRE	PAGES
Assembly/AU/Decl. 4 (II)	Déclaration sur la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC	2
Assembly/AU/Decl. 5 (II)	Déclaration sur les négociations des APE	2
Assembly/AU/Decl. 6 (II)	Déclaration de Maputo sur le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes	3
Assembly/AU/Decl. 7 (II)	Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique	2
Assembly/AU/Decl. 8 (II)	Déclaration relative à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)	4
Assembly/AU/Decl. 9 (II)	Motion de félicitations à D ^r Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	1
Assembly/AU/Decl. 10 (II)	Motion de remerciements à S.E. Joaquim Chissano, Président de la République du Mozambique et Président en exercice de la Commission de l'Union africaine	1
Assembly/AU/Decl. 11 (II)	Motion spéciale de la Conférence à S.E. M. Amara Essy, Président intérimaire de la Commission	1

**DECLARATION
SUR LA CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC**

NOUS, chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre deuxième session ordinaire à Maputo (Mozambique), ayant examiné le Rapport de la Conférence des ministres du Commerce des Etats membres de l'Union africaine organisée à Maurice en juin 2003, la Déclaration de Maurice sur la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC et son annexe la «Position africaine commune» sur la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Cancun au Mexique du 10 au 14 septembre 2003 ; ainsi que le Rapport de la troisième session ordinaire du Conseil exécutif sur cette question ;

RAPPELANT les nombreux espoirs suscités par l'adoption du Programme de Doha pour le Développement (PDD) et les programmes de travail subséquents ;

CONSCIENTS des efforts déployés par les négociateurs de nos Etats membres auprès des divers organes de l'OMC ;

NOTANT que la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC est prévue du 10 au 14 septembre 2003 à Cancun au Mexique ;

VIVEMENT PREOCCUPES par le manque de progrès durant le cycle en cours des négociations commerciales multilatérales comme le montre le non respect du délai sur les questions qui revêtent une importance pour les pays africains ;

1. **APPROUVONS** la Déclaration de Maurice sur la cinquième Conférence de l'OMC et son annexe : la Position africaine commune sur les questions de l'OMC ;
2. **DEPLORONS** l'absence de progrès dans les négociations concernant l'agriculture, les ADPIC et la santé publique, le traitement spécial et différencié, et les questions se rapportant à la mise en œuvre ;
3. **DEMANDONS INSTAMMENT** aux membres de l'OMC de respecter les engagements pris à Doha, tels que stipulés par le mandat pour les négociations agricoles, y compris une réciprocité qui ne soit pas totale pour ce qui est des engagements de réduction tarifaires, en tenant compte du principe du traitement différencié et spécial ;
4. **EXPRIMONS** notre solidarité totale aux Etats membres touchés par les subventions sur le coton accordées par les pays développés et **APPUYONS FERMEMENT** les actions initiées par certains d'entre eux auprès de l'OMC afin de faire face aux conséquences négatives de ces subventions qui touchent des millions de fermiers africains ;
5. **SALUONS** les propositions sur les préférences telles que contenues dans le texte Harbinson et **EXHORTONS** les membres de l'OMC à traiter la question de l'érosion des préférences ;
6. **AFFIRMONS** que l'objectif des négociations sur l'accès aux marchés non agricoles est de faciliter le processus de développement et d'industrialisation dans nos pays ; à cette fin, les modalités des négociations en cours doivent s'articuler autour de ces objectifs en traitant des pics tarifaires et de la progressivité des droits en tenant dûment compte des besoins et intérêts spécifiques des pays en développement et des pays les moins avancés ;

7. **REITERONS** que nos organisations d'intégration régionale et sous-régionale sont les piliers de la communauté économique africaine (AEC), qu'elles sont essentielles à la promotion du développement socio-économique de l'Afrique et qu'elles constituent un instrument dynamique pour l'intégration effective de nos pays dans le système commercial multilatéral (SCM) ;
8. **APPELONS** à la mise en place de disciplines axées sur le développement au sein de l'OMC, découlant du programme de travail de DOHA notamment la clarification et l'amélioration des disciplines de l'OMC qui s'appliquent aux accords commerciaux régionaux ;
9. **EXPRIMONS** notre profonde préoccupation concernant l'absence de transparence et le caractère non inclusif des négociations et des processus de prise de décision de l'OMC. A cet égard, nous demandons que des mesures soient prises pour assurer la participation effective de nos pays dans les processus avant et après la 5^{me} Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Cancun ;
10. **DEPLORONS** l'impasse dans laquelle se trouve la question de l'octroi à l'Union africaine du statut d'observateur à l'OMC et **DEMANDONS** à tous les autres Etats membres de l'OMC de soutenir nos efforts pour que l'Union africaine obtienne le statut d'observateur ;
11. **DONNONS MANDAT** au Président de la Conférence de constituer, en consultation avec la Commission et en tenant dûment compte de la représentation régionale, une équipe de négociation dirigée par une personne ayant de l'expérience ; de négocier au nom des Etats membres les questions fondamentales en cours à l'OMC ;
12. **LANCONS UN APPEL** aux organisations internationales pertinentes de la société civile pour qu'ils apportent l'appui nécessaire pour sensibiliser l'opinion publique sur les préoccupations de l'Afrique en vue d'un système global de préférences commerciales juste et équitable.

**DECLARATION SUR LES NEGOCIATIONS DES ACCORDS
DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE)**

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine réunis en notre deuxième session ordinaire à Maputo (Mozambique), du 10 au 12 juillet 2003 ;

AYANT EXAMINE le Rapport du Sous-Comité ministériel sur le Commerce du Comité technique spécialisé chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration, la Déclaration de Maurice sur la préparation des négociations des APE et le Rapport de la troisième session ordinaire du Conseil exécutif sur la question ;

REAFFIRMANT notre détermination à relever les défis multiformes auxquels notre continent et nos peuples se trouvent confrontés du fait des changements politiques, économiques et sociaux en cours dans le monde ;

DETERMINE à promouvoir et à défendre les positions africaines communes sur les questions revêtant un intérêt pour notre continent et nos peuples ;

PREOCCUPES par la lenteur des progrès dans la phase I des négociations des APE et par la persistance de divergences de vues entre l'UE et les ACP dans le cadre des préparatifs pour le lancement de la phase II des négociations prévues pour septembre 2003 et des préparatifs en cours ;

CONSTATANT QUE certaines communautés économiques régionales ont indiqué à l'Union européenne qu'elles étaient disposées à négocier les APE dès septembre 2003 ;

CONSCIENTS des diverses activités entreprises par certains Etats membres au sein des communautés économiques régionales dans le cadre de la préparation de la phase II des négociations :

1. **REAFFIRMONS** les lignes directrices pour les négociations des APE et la nécessité de préserver l'unité et la solidarité du groupe ;
2. **APPROUVONS** la Déclaration de Maurice sur la préparation des négociations des APE et le rapport de la troisième session du Conseil exécutif sur la question ;
3. **DEPLORONS** l'impasse et l'absence de progrès qui ont marqué la phase I des négociations des APE et **lançons un appel** pour l'accélération du processus des négociations ;
4. **REITERONS** la nécessité d'accélérer le processus de négociations ACP-UE afin d'aboutir à un accord couvrant les principes et les objectifs ainsi que les questions d'intérêt commun, tel que stipulé dans les lignes directrices ;
5. **REAFFIRMONS EN OUTRE** l'unité et la solidarité de l'Afrique pendant toute la durée des négociations des APE ;
6. **REITERONS** en outre que la dimension du développement doit être traitée de manière adéquate durant les négociations, et que l'accent doit être mis sur la nécessité d'assurer des ressources supplémentaires pour éliminer les contraintes liées à la production, à l'approvisionnement et au commerce ;
7. **DEMANDONS** aux négociateurs africains de veiller à ce que les APE soient compatibles avec les objectifs et principes énoncés dans l'Acte constitutif, le Traité d'Abuja et le Programme de l'Union africaine-le NEPAD ;

8. **DONNONS MANDAT** à la Commission de coordonner, contrôler et harmoniser les efforts des CER et des Etats membres concernés lors des négociations des APE avec l'UE et de mettre en place un mécanisme approprié de coopération et de coordination entre le Comité des représentants permanents (COREP) à Addis-Abeba, les Groupes africains des Ambassadeurs et les négociateurs à Bruxelles et à Genève ainsi qu'avec les capitales concernées des Etats membres ;
9. **EXHORTONS** tous les Etats membres de l'Union africaine et de l'UE à renforcer leur coopération au sein de l'OMC pour garantir dans cette organisation l'adoption de règles visant la promotion du développement durable des Etats africains/ ACP, contribuer à l'élimination de la pauvreté, et faciliter l'intégration harmonieuse des pays africains dans l'économie mondiale en tenant compte de leurs choix politiques et de leurs priorités de développement afin de permettre à notre continent de faire face aux défis de la mondialisation ;
10. **DEMANDONS PAR AILLEURS** à la Commission d'œuvrer à la création d'un Mécanisme conjoint de suivi UA/UE comprenant les divers groupes également de négociateurs régionaux africains / CER en vue de :
 - a) superviser l'ensemble du processus des APE ;
 - b) faciliter la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale dans le cadre de l'Accord ACP/UE de Cotonou, le neuvième FED, y compris les programmes de renforcement des capacités ; et
 - c) assurer la cohérence de ces programmes avec les priorités et objectifs de l'Union africaine.

**DECLARATION DE MAPUTO
SUR LE PALUDISME, LE VIH/SIDA, LA TUBERCULOSE
ET AUTRES MALADIES INFECTIEUSES CONNEXES**

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis à Maputo (Mozambique), du 10 au 12 juillet 2003 à l'occasion de la deuxième session ordinaire de notre Conférence, avons consacré une session spéciale à l'examen de la situation actuelle de la pandémie du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et autres maladies infectieuses connexes sur notre continent. Nous avons tenu une vidéo conférence avec des experts de la santé et avec des institutions internationales s'occupant de la prévention et de la lutte ces maladies, afin d'échanger des vues et de discuter, de façon approfondie, des mesures concrètes à prendre pour freiner la progression de ces maladies dans nos pays, à cet égard, **Nous** :

restons profondément préoccupés par la propagation continue du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et autres maladies infectieuses connexes en dépit des efforts consentis par les Etats membres pour mettre en œuvre les engagements que nous avons pris lors du Sommet d'Abuja d'avril 2000 «Faire reculer le paludisme» et du Sommet d'Abuja d'avril 2001 sur le VIH/SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes ;

saluons le rôle que joue l'Union africaine en collaboration avec l'ONUSIDA et les institutions co-parrainantes des Nations unies, la CEA et d'autres institutions internationales, dans la coordination et le suivi de l'application de ces Déclarations et Plans d'action. Nous demandons que ces efforts soient poursuivis et renforcés jusqu'à la maîtrise effective de ces fléaux ;

avons procédé à une analyse des progrès réalisés à ce jour en matière de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et autres maladies infectieuses connexes, qui sont les principales causes de morbidité et de mortalité et qui entravent le développement socio-économique de notre continent accentuant la pauvreté, désorganisant la structure familiale et le tissu social et plongeant dans le désespoir des millions de personnes. Nous enregistrons avec satisfaction les succès réalisés dans certaines de nos sous-régions dans la réduction de l'incidence du VIH. Nous notons que ces succès ont été rendus possibles grâce à l'engagement politique, à la mobilisation des ressources, à l'action sociale collective et à la prise de conscience de nos citoyens devant ces menaces. Nous lançons un appel pour que ces actions et mesures positives soient intensifiées dans tous nos Etats en vue de la réalisation de plus grands succès dans la lutte contre ces maladies ;

notons que la majorité des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA sur le continent sont les femmes, les enfants et les jeunes, en particulier les pauvres qui ont un accès limité aux soins et à un soutien efficaces. Ce qui illustre leur vulnérabilité en particulier dans les sociétés marquées par les inégalités entre hommes et femmes, et où la prise en charge des malades et des enfants orphelins du SIDA est assurée surtout par les femmes. A cet égard, nous reconnaissons la nécessité de redoubler d'efforts en accordant une attention particulière à la participation et à un accès accru des jeunes à l'information, aux connaissances et aptitudes pour la vie et aux services ;

reconnaissons également que l'inclusion du VIH/SIDA en tant que question transversale dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et la mise en place d'autres initiatives régionales, telles que AIDS Watch Africa (AWA), la Commission sur le VIH/SIDA, la Gouvernance en Afrique (CHGA) et les Objectifs de développement du millénaire, constituent des jalons importants dans la lutte contre le VIH/SIDA. Nous reconnaissons en outre les progrès réalisés dans certains de nos pays dans l'intégration du VIH/SIDA dans les cadres de développement appropriés, tels que les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP). Nous demandons que ces efforts soient soutenus, renforcés et élargis à tous les pays ;

notons que de nombreux Etats membres ont mobilisé des ressources internes et pris des mesures courageuses pour relever les défis du VIH/SIDA et d'autres maladies. Nous notons également la contribution de la communauté internationale face aux efforts déployés dans la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et autres maladies infectieuses connexes. La création du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme a donné un nouvel élan aux programmes et aux interventions que les Etats membres ont élaborés pour combattre ces maladies. Cependant, compte tenu de la gravité de l'impact de ces maladies qui sont déjà déclarées comme des situations d'urgence, nous notons qu'au bout d'une période relativement courte, le Fonds a consacré des fonds importants au financement de programmes concrets de lutte contre ces maladies en Afrique et que les décaissements sont déjà en cours. Toutefois, nous soulignons la nécessité de nouveaux financements substantiels sur une base durable (3 milliards de dollars américains avant la fin de 2004) au titre du Fonds de la part des pays donateurs. Avec ces nouveaux financements, les ressources mises à disposition pour la lutte contre ces maladies seront portées à un niveau plus réaliste par rapport à l'ampleur de ces épi démies ;

reconnaissons que les systèmes de santé de notre continent doivent être renforcés et dotés de moyens matériels et financiers adéquats pour être à même de fournir les soins et le traitement effectifs et de qualité des maladies et en particulier le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et autres maladies infectieuses connexes compte tenu de leurs effets dévastateurs dans la société ;

réaffirmons notre engagement à réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de financement du secteur de la santé dans nos Etats et notre engagement à consacrer 15% du budget national à la santé. Nous réitérons notre volonté à mobiliser davantage de ressources internes pour cette lutte, en partenariat avec le secteur privé, la société civile et toutes les autres parties prenantes. Nous sommes convaincus que le renforcement des interventions en matière de prévention, de soins, de soutien et de traitement du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et autres maladies infectieuses connexes contribuera grandement à la réduction de la morbidité et de la mortalité et à l'amélioration de la qualité de vie des personnes infectées et affectées par ces maladies ;

accueillons avec joie l'annonce par le Président Bush des Etats-Unis d'Amérique de fournir 15 milliards de dollars dans un délai de cinq ans pour la lutte contre le VIH/SIDA en Afrique. Nous exprimons l'espoir que les Fonds seront rapidement débloqués pour permettre la réalisation des buts et objectifs visés. Nous lançons un appel à l'administration américaine pour qu'elle débloque 3 milliards de dollars en 2004, dont une partie substantielle devra être allouée au Fonds ;

sommes conscients que la fourniture de soins, de traitement de qualité et le soutien aux malades du VIH/SIDA sont des aspects importants de la prévention et de la lutte et nécessitent une coordination et harmonisation des politiques, stratégies et programmes, pour une efficacité et une rentabilité optimales. Nous sommes convaincus que les soins, le traitement ainsi que le soutien aux malades du VIH/SIDA sont des aspects essentiels de la prévention et de la lutte et contribueront à éliminer les stigmas et la discrimination associés à cette maladie et partant à réduire de façon significative la propagation de la maladie et à prolonger la vie des personnes infectées et affectées ;

reconnaissons la nécessité urgente de réduire l'impact du VIH/SIDA sur la vie des orphelins en Afrique et à la satisfaction de leurs besoins de développement à long terme. A cet égard, des politiques appropriées, y compris des cadres juridiques et programmatiques ainsi que les services essentiels en faveur des enfants les plus vulnérables, doivent être adoptés et mis en œuvre à tous les niveaux. C'est dire que le défi à relever c'est d'assurer la survie des parents grâce à un traitement efficace et que la prévention doit constituer la première mesure indispensable.

DECLARONS SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT :

1. **NOUS REAFFIRMONS** les engagements contenus dans la Déclaration et le Plan d'action d'Abuja sur l'Initiative « Faire reculer le Paludisme », et la Déclaration/ Plan d'action d'Abuja sur le VIH/SIDA, la Tuberculose et autres maladies infectieuses connexes et **REITERONS** notre engagement à intensifier et à consolider nos efforts en vue de leur mise en œuvre.
2. **NOUS INVITONS** instamment la communauté internationale à honorer ses engagements en décaissant les fonds nécessaires à la mise en œuvre intégrale des programmes de prévention, de soins, de soutien et de traitement du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et autres maladies infectieuses connexes, en particulier dans le cadre du Fonds mondial, des programmes multinationaux de lutte contre le SIDA de la Banque mondiale, et d'autres initiatives, y compris la levée des conditionnalités liées à l'allègement de la dette et autres conditionnalités qui réduisent les dépenses du secteur de la santé.
3. **NOUS EXHORTONS EGALEMENT** le Fonds mondial et les pays bénéficiaires à coopérer dans la mise en place de mécanismes plus simples et plus rapides de décaissement de ces fonds additionnels importants en faveur des institutions africaines qui ont la capacité de les utiliser efficacement dans la lutte contre ces maladies. Nous exhortons, en outre, le Fonds mondial, l'ONUSIDA et les pays bénéficiaires à coopérer dans la réalisation de nos objectifs communs ;
4. **NOUS EXPRIMONS** notre détermination à veiller à ce que toutes les opportunités pour renforcer le traitement du VIH/SIDA soient mises à profit de façon énergique et créative, et à cet égard, à établir un partenariat divers et efficace avec la communauté internationale, la société civile, les hommes d'affaires et les personnes vivant avec le VIH/SIDA afin d'étendre les soins, le soutien et le traitement effectifs aux plus grand nombre, en particulier les femmes, les enfants orphelins du SIDA et autres groupes devenus vulnérables à cause du VIH/SIDA, conformément aux principes d'accès égal au traitement et d'équité entre les hommes et les femmes.
5. **NOUS NOUS ENGAGEONS** à promouvoir le partenariat avec le secteur privé et les institutions spécialisées compétentes des Nations unies, les sociétés pharmaceutiques et autres partenaires afin d'accroître la capacité locale et régionale de production et de distribution des médicaments génériques à des prix abordables pour le traitement du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et autres maladies infectieuses connexes, maladies qui affectent le plus le développement socio-économique de l'Afrique.
6. **NOUS SOMMES DETERMINES** à poursuivre notre soutien à la mise en œuvre du Plan d'action pour la décennie de la médecine traditionnelle africaine (2000-2010) de l'Union africaine, en particulier la recherche dans le domaine du traitement du VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme.
7. **NOUS DEMANDONS** à la Commission, en coopération avec l'ONUSIDA et les agences co-parrainantes des Nations unies, la CEA et d'autres partenaires, de coordonner et d'intensifier les efforts entre les Etats membres, de veiller à la mise en œuvre de la présente Déclaration et d'en faire rapport aux sessions de notre Conférence.

« NOUS SOMMES CONVAINCUS QUE LE PALUDISME, LE VIH/SIDA, LA TUBERCULOSE, ET AUTRES MALADIES INFECTIEUSES CONNEXES PEUVENT ET DOIVENT ETRE VAINCUS ET ILS SERONT VAINCUS ».

DECLARATION SUR L'AGRICULTURE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

NOUS, Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine réunis en la deuxième session ordinaire de notre Conférence du 10 au 12 juillet 2003 à Maputo (Mozambique);

Préoccupés par le fait que 30 pourcent de la population de l'Afrique souffre de malnutrition chronique et aiguë, que le continent est devenu importateur net de produits alimentaires et est actuellement le principal bénéficiaire de l'aide alimentaire dans le monde ;

Convaincus de la nécessité pour l'Afrique d'exploiter pleinement ses ressources afin d'accroître sa production alimentaire et agricole en vue de garantir une sécurité alimentaire durable et d'assurer la prospérité économique pour ses populations ;

Notant avec satisfaction la collaboration entre la Commission de l'Union africaine, le Secrétariat du NEPAD, les Communautés économiques régionales et la FAO, d'une part, et les gouvernements des Etats membres et d'autres partenaires d'autre part, dans l'élaboration du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) ;

Rappelant la Déclaration adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement, Présidents en exercice des Communautés économiques régionales (CER) à Abuja (Nigeria) en décembre 2002 ;

Convaincus de la nécessité de nous attaquer aux causes profondes des crises agricoles en Afrique, aggravées en particulier par l'insuffisance du financement, l'insuffisance des infrastructures de maîtrise et de gestion des ressources en eau, des infrastructures rurales et de la recherche agronomique ainsi que le VIH/SIDA ;

Reconnaissant qu'il incombe à l'Afrique la responsabilité de redynamiser son secteur alimentaire et agricole en vue d'assurer la prospérité et le bien-être économiques de ses populations ;

DECLARONS NOTRE ENGAGEMENT A :

- 1 REDYNAMISER** le secteur agricole, y compris l'élevage, les ressources forestières et les pêcheries par l'introduction de politiques et stratégies spécifiques au profit des petites exploitations traditionnelles des zones rurales et créer les conditions propices à la participation du secteur privé tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des ressources humaines et sur les facteurs qui entravent la production agricole et la commercialisation des produits agricoles tels que le degré de la fertilité des sols, la mauvaise gestion de l'eau, l'insuffisance des infrastructures, les insectes nuisibles et les maladies ;
- 2. METTRE D'URGENCE EN OEUVRE** le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et les projets pilotes prévus et les Plans d'action évolutifs pour le développement agricole aux niveaux national, régional et continental. A cette fin, nous convenons d'adopter des politiques saines de développement agricole et rural et d'allouer chaque année au moins 10% de nos budgets nationaux à leur mise en œuvre, dans un délai de cinq ans ;
- 3. DEMANDER** à la Commission de l'Union Africaine, au Comité directeur du NEPAD, à la FAO et aux autres partenaires de poursuivre leur coopération et de fournir leur soutien effectif aux pays africains et aux CER dans la mise en œuvre du PDDAA ;

4. **TENIR** aux niveaux national et régional des consultations avec les organisations de la société civile et les autres principales parties prenantes, y compris les petits exploitants traditionnels, le secteur privé, les associations des femmes, les associations des jeunes, etc. en vue de promouvoir leur participation active dans tous les aspects de la production agricole et alimentaire ;
5. **ASSURER** à travers la collaboration aux niveaux national et régional, l'élaboration de projets susceptibles d'être financés dans le cadre du PDDAA en vue de mobiliser les investissements pour la croissance agricole et le développement rural;
6. **ASSURER** la mise en place de systèmes de réserves alimentaires au niveau régional, y compris les stocks alimentaires, en rapport avec la production de l'Afrique, et l'élaboration de politiques et de stratégies dans le cadre de l'Union Africaine et des CER, en vue combattre la faim et la pauvreté en Afrique;
7. **ACCELERER** le processus de création de la Banque africaine d'investissement prévue dans l'Acte constitutif de l'Union Africaine, qui doit accorder la priorité à l'investissement dans la production agricole ;
8. **INTENSIFIER** la coopération avec nos partenaires au développement pour faire face aux effets de leurs subventions agricoles, de mobiliser leur soutien pour l'accès aux marchés des produits d'exportation de l'Afrique, et de réaliser la vision de l'Union africaine d'un secteur agricole viable et prospère, tel qu'envisagé dans le programme du NEPAD et dans les objectifs de développement du Millénaire.

**DECLARATION RELATIVE
A LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PARTENARIAT
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)**

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats Membres de l'Union Africaine réunis lors de la 2^{me} Session Ordinaire de notre Assemblée, à Maputo, Mozambique du 10 au 12 juillet 2003 ;

Rappelant notre décision relative à la Nouvelle Initiative Africaine, actuellement le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, lors de la 37^{eme} Session Ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine en juillet 2001 à Lusaka, Zambie [AHG/Decl.1 (XXXVII)] à laquelle nous avons adopté le cadre stratégique de politique et la nouvelle vision pour le Renouveau et le développement de l'Afrique ;

Rappelant en outre notre décision relative à la mise en œuvre *du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique* [NEPAD] prise lors de la Session inaugurale de l'Assemblée de l'Union Africaine à Durban, en République Sud-africaine, du 8 au 10 juillet 2002 [Assemblée/AU/Decl. 1(1)] donnant mandat au Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement Chargé de la Mise en Œuvre du NEPAD [HSGIC] et de ses structures d'appui pour s'assurer de la mise en œuvre du Plan d'Action Initial du NEPAD ;

Réitérant notre engagement aux principes et objectifs définis dans l'Acte Constitutif de l'Union Africaine, et notre conviction commune que la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, la stabilité politique et sociale ainsi que des politiques économiques efficace sont les conditions essentielles à un développement socio-économique durable sur le continent ;

Soulignant de nouveau notre détermination commune à éradiquer la pauvreté, faire face au sous-développement et à arrêter le processus de marginalisation du continent africain ;

Notant en outre le fait que les problèmes et les défis ayant justifié l'élaboration du NEPAD en tant que programme de développement socio-économique de l'Union Africaine en vue de la réhabilitation et du renouveau du continent africain demeurent ;

Prenant acte avec appréciation du Rapport d'Activités qui nous a été soumis par le Président du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement Chargé de la Mise en Œuvre du NEPAD, Son Excellence le Président Olusegun Obasanjo, de la République Fédérale du Nigeria, faisant état de l'évolution des programmes et activités du NEPAD depuis notre dernière réunion en juillet 2002 à Durban en République Sud-Africaine ;

Prenant également acte du progrès réalisé dans le domaine de l'agriculture particulièrement dans l'élaboration détaillée et l'évaluation des coûts, par pays et par région, de projets agricoles spécifiques dans le cadre du Programme Détaillé du Développement Agricole pour l'Afrique (PDAA), ainsi que de la mise en œuvre des projets hautement prioritaires dans les domaines des infrastructures, de l'énergie, du transport, de l'hydraulique et de l'assainissement et de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), qui ont été identifiés dans le contexte du Plan d'Action à court terme du NEPAD en matière d'infrastructure, ainsi que des progrès réalisés dans la formulation du Plan d'Action à moyen et à long terme ;

Reconnaissant l'engagement politique de haut niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement, en créant les conditions favorables à un développement durable et à la mise en œuvre des programmes du NEPAD, et tenant compte du rôle crucial joué par le HSGIC et ses organes d'appui dans la mise en œuvre des programmes du NEPAD ;

Reconnaisant le fait que l'objectif essentiel du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) est de faire adopter des politiques, des normes et des pratiques menant à la stabilité politique, à une croissance économique rapide, à un développement durable et à l'accélération de l'intégration régionale et continentale ;

Considérant la nécessité de l'intégration formelle du NEPAD dans les structures et les processus de l'Union Africaine et de maintenir l'élan, l'intérêt, le soutien et la solidarité suscités par le NEPAD ;

Notant avec appréciation le soutien résolu de la communauté internationale, particulièrement dans la Déclaration de l'Assemblée Générale des Nations Unies (A/RES/57/2) et la Résolution du NEPAD (A/RES/57/7) affirmant le soutien du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD et recommandant qu'il serve de cadre d'appui de la communauté internationale au développement de l'Afrique, y compris le système des Nations Unies ;

Accueillant la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies relative au "renforcement des Nations Unies: l'Agenda pour le changement" [RES/A/57/300] dans laquelle l'Assemblée a entériné la décision du Secrétaire Général de créer le bureau du Conseiller Spécial pour l'Afrique (OSSA) chargé de la coordination du soutien des Nations Unies à l'Afrique, de conduire l'élaboration des rapports relatifs à l'Afrique et de coordonner l'ensemble de l'action de plaidoyer en faveur du NEPAD ;

Notant avec satisfaction la poursuite des travaux au niveau des 5 secteurs des agences du système des Nations Unies pour la réalisation de l'interaction, de la collaboration et de la coopération redynamisées avec l'Afrique à savoir: le développement des infrastructures (eau et hygiène, énergie, transport et NTIC); gouvernance, Paix et sécurité ; agriculture, commerce et accès aux marchés ; environnement, population et urbanisation ; développement des ressources humaines, emploi et VIH/SIDA ;

Appréciant en outre le soutien constant de la part de la communauté internationale ainsi que la poursuite de l'engagement et du dialogue entre les leaders d'Afrique et le groupe des huit pays les plus industrialisés (G8) au cours du récent Sommet tenu du 1^{er} au 3 juin 2003 à Evian, en France où ont été passés en revue la mise en œuvre du NEPAD ainsi que le plan d'action du G8 pour l'Afrique, et où, entre autres, les questions relatives aux échanges internationaux et à l'allègement de la dette des pays africains ont été soulignées ;

Notant avec encouragement l'établissement des liens entre le NEPAD, au nom de l'Union Africaine, et d'autres partenaires initiatives et organisation telles que l'Union Européenne, les pays nordiques, la conférence internationale de Tokyo sur développement de l'Afrique (TICAD), l'association des Nations du Sud-Est asiatique (ASEAN), la communauté économique de la cône australe [MERCOSUR] entre autres ;

Réitérant le caractère à long terme du Programme du NEPAD et notre détermination d'utiliser toutes les ressources disponibles pour assurer le succès de la réalisation du processus du NEPAD à l'échelle du continent africain et au plan international ainsi que le maintien du leadership et du rôle de coordination dévolu au HSGIC, en sa qualité de sous-comité de notre Assemblée, chargé de la mise en œuvre du NEPAD ;

Reconnaisant la nécessité d'assurer un financement durable des programmes du NEPAD ;

Rapport d'Activités

- 1. ENTERINONS** le Rapport d'activités et **FELICITONS** le HSGIC et ses organes d'appui pour leur rôle catalyseur et de coordination ayant favorisé la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires au niveau de l'ensemble des régions d'Afrique et particulièrement par le biais de la coopération et de la collaboration avec les Communautés Economiques Régionales (CER) ;

Mécanisme Africain d'Evaluation des Pairs (MAEP)

2. **APPRECIATIONS** les progrès accomplis en ce qui concerne le MAEP et l'adhésion d'un certain nombre d'Etats membres de l'Union africaine au Mécanisme et la nomination du groupe d'éminentes personnalités et **ENCOURAGEONS** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au MAEP ;

Mise en oeuvre des Programmes

3. **LANÇONS UN APPEL** pour la mise en oeuvre des programmes dans chacun des domaines prioritaires, tels que les infrastructures et l'agriculture dans les pays et les régions par le biais des CER, et pour l'appui au développement et le renforcement de la mise en oeuvre de ces programmes de même que sur la poursuite de l'exercice de promotion du NEPAD au niveau de toutes les couches de la société, les jeunes, les femmes, le secteur privé en particulièrement et la société civile en général ;
4. **RECONNAISSONS** le lien entre les activités du Comité des ministres africains de la fonction publique et les activités programmatiques et dynamiques du NEPAD, l'incorporation de leurs activités en tant qu'élément important dans le programme global de l'Union africaine ;
5. **EXHORTONS** les Etats membres et les CER à promouvoir et à mettre en oeuvre ces programmes et projets prioritaires ainsi que l'élaboration détaillée et l'évaluation des coûts des Plans d'Action en matière de Santé, d'Education, de Culture, des Sciences et Technologies, d'Environnement et de Tourisme ;
6. **DECIDONS** de la poursuite de la mise en oeuvre de l'ensemble des programmes et initiatives sectoriels et connexes du NEPAD par le biais du mécanisme du HSGIC du NEPAD et de ses organes d'appui ;
7. **ENCOURAGEONS** le Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la Mise en Oeuvre du NEPAD à rechercher les mécanismes adéquats pour un financement durable des programmes du NEPAD, y compris la création d'un fonds spécial ;

Intégration du NEPAD au sein de l'UNION AFRICAINE

8. **DONNONS MANDAT** aux chefs d'Etat et de Gouvernement du comité chargé de la Mise en Oeuvre du NEPAD soutenu par le comité de Pilotage et le Secrétariat du NEPAD, à poursuivre l'exercice essentiel à la mise en oeuvre des programmes du NEPAD ;
9. **DONNONS MANDAT** au Président de la Commission de l'Union Africaine, en consultation avec le Président du HSGIC, de mettre en application, avec éventuellement la souplesse qui sera nécessaire, les mesures suivantes ;
- (i) Etablir des relations adéquates entre le Comité de Pilotage du NEPAD et les organes appropriés de l'Union Africaine y compris le Comité des Représentants Permanents et du Conseil Exécutif ;
 - (ii) Conclure un accord de siège temporaire avec le Gouvernement de la République Sud-africaine afin d'accorder le statut juridique au Secrétariat du NEPAD en tant que bureau hors siège de l'UA durant la période transitoire de trois (3) ans à compter de juillet 2003, jusqu'à ce que les structures pertinentes de l'Union Africaine deviennent pleinement opérationnelles, la première échéance étant celle qui doit être prise en compte ;

- (iii) Etablir des relations de travail formelles entre la Commission de l'UA et le Secrétariat du NEPAD particulièrement en matière de coordination et d'harmonisation des programmes ;
- (iv) Harmoniser et équilibrer les conditions de service, les réglementations de recrutement ainsi que la responsabilité de rendre compte aux instances de la Commission de l'UA ; et
- (v) Développer un mécanisme de financement durable à l'issue de l'intégration complète au sein des structures et du processus de l'UA.

10. DONNONS MANDAT au Président de la Commission de l'Union Africaine, avec l'accord du Président du HSGIC de nommer le Directeur Exécutif du Secrétariat du NEPAD durant la période de transition;

11. ENCOURAGEONS les contributions volontaires de la part de tous les Etats membres de l'Union Africaine au budget de fonctionnement du NEPAD et de ses structures au cours de la période *transitoire*

Soutien International

12. LANÇONS UN APPEL à la communauté internationale à poursuivre son soutien accru à la mise en oeuvre du NEPAD, et au HSGIC à intensifier ses efforts pour un engagement des partenaires des pays développés et en développement, en faveur du développement de l'Afrique.

**MOTION DE FELICITATION A D^r JACQUES DIOUF,
DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

La Conférence de l'Union africaine réunie en sa deuxième session ordinaire à Maputo (République du Mozambique) du 10 au 12 juillet 2003 ;

CONSCIENTE de l'immense contribution de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), sous la direction dynamique et déterminée du Dr. Jacques Diouf, au développement de l'agriculture et de la production alimentaire en Afrique ;

RECONNAISSANT le soutien inestimable apporté par la FAO au Programme de l'Union africaine, le Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), dans l'élaboration du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et ses Plans d'action ;

NOTANT l'engagement inconditionnel du docteur Jacques Diouf envers le développement total des potentiels agricoles de l'Afrique qui se traduira par l'éradication de la famine et de la pauvreté dans le continent ;

FELICITE le Dr. Jacques Diouf, Directeur général de la FAO pour son engagement ainsi que pour les actions concrètes qu'il a lancées pour le développement et l'amélioration de l'agriculture, le renforcement de la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté en Afrique.

**MOTION DE REMERCIEMENT
A SON EXCELLENCE JOAQUIM CHISSANO,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE**

La Conférence,

Consciente des efforts considérables déployés par le Gouvernement et le peuple de Mozambique pour organiser la première réunion des ministres de l'Agriculture des Etats membres de l'Union africaine, **tenue le 2 juillet 2003 à Maputo (Mozambique)**, et des excellences facilités mises à disposition pour la réunion :

- 1. EXPRIME SA PROFONDE GRATITUDE ET SON APPRECIATION** à son Excellence Monsieur Joaquim Chissano, Président de la République de Mozambique, à son Gouvernement et au peuple mozambicain pour l'hospitalité africaine et l'accueil chaleureux réservés à tous les ministres et à leur délégation et pour les excellentes facilités mises à disposition et les dispositions prises pour la réunion ;
- 2. REND UN HOMMAGE SPECIAL** à Son Excellence le Président Chissano pour sa qualité de dirigeant et sa contribution à la réalisation des objectifs de l'Union africaine ;
- 3. FELICITE** Son Excellence le Président Chissano pour le discours plein d'enseignements qu'il a prononcé à la cérémonie d'ouverture de la Conférence.

**MOTION SPÉCIALE DE LA CONFÉRENCE
A S.E.M. AMARA ESSY,
PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE DE LA COMMISSION**

La Conférence de l'Union africaine, réunie en sa deuxième session ordinaire du 10 au 12 juillet 2003 à Maputo (Mozambique) :

Considérant les excellents résultats obtenus dans la mise en œuvre des décisions de Lusaka et de Durban par M. Amara Essy, successivement en qualité de Secrétaire général de l'OUA et de Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine,

Considérant également que ce bilan positif a permis le lancement des organes clés de l'Union que sont la Conférence, le Conseil exécutif, le Comité des représentants permanents, le Conseil de paix et de sécurité, la Commission, et la Cour de justice de l'Union,

Considérant en outre que ce bilan a permis la finalisation des amendements à l'Acte constitutif de l'Union africaine, l'élection des nouveaux membres de la Commission, la finalisation de la structure, des programmes, des besoins en ressources humaines et des conditions de service du personnel de la Commission, et l'adoption du nouveau barème de contributions de l'Union,

Considérant par ailleurs les progrès notables enregistrés dans la mise en œuvre des autres décisions de Durban et de Lusaka concernant le lancement des autres organes de l'Union tels que le Conseil économique, social et culturel, les Comités techniques spécialisés, la révision du Protocole sur les relations entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales, le financement extrabudgétaire de l'Union, le transfert de l'actif et du passif de l'OUA à l'UA, l'élaboration des nouveaux symboles de l'Union africaine, la révision des tous les accords et traités de l'OUA, l'élaboration des nouveaux critères d'octroi du statut d'observateur auprès de l'UA, et la révision du règlement financier,

Notant avec satisfaction que les efforts déployés pour la mise en place de la Commission, permettent à cet organe d'être immédiatement opérationnel après le Sommet de Maputo, conformément au mandat de Durban,

1. **EXPRIME** ses sincères remerciements à S.E.M. Amara Essy pour avoir permis avec succès la transition de l'OUA à l'UA;
2. **LUI EXPRIME EN OUTRE** la reconnaissance de tous les États membres de l'UA et des peuples africains pour l'œuvre historique accomplie;
3. **DECIDE** de lui décerner, à l'occasion de sa prochaine session ordinaire, une distinction honorifique en reconnaissance des services éminents rendus à l'Afrique et **INVITE**, à cet égard, le Président de la Commission à prendre toutes les dispositions nécessaires.